

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 11 septembre 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Madame Huguette Benoit
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

.....

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

.....

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 07 août 2017.
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 août 2017.

3- Administration financière

- 3.1 Comptes à payer.
- 3.2 Dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses (art.176.4 du CM).
- 3.3 Résolution mandatant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal.

4- Administration générale

- 4.1 Demande d'aide financière de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie.
- 4.2 Bourse du carbone Scol'Ere.
- 4.3 Représentant municipal lors de la période de vaccination.
- 4.4 Programme Mobilisation-Diversité.
- 4.5 Service juridique destiné aux municipalités.

5- Sécurité publique et sécurité civile

- 5.1 Démission de monsieur Donavan Laplante à titre de pompier volontaire.
- 5.2 Fit test des masques des appareils respiratoires.
- 5.3 Embauche de deux pompiers résidant à Saint-Liboire.
- 5.4 Embauche de monsieur Maxime Cusson pour différentes tâches pour le Service de sécurité incendie.
- 5.5 Ouverture d'un poste d'officier par intérim.

5.6 Demande de clés pour le garage municipal.

6- Transport routier

6.1 Achat d'équipements accessoires pour le camion RAM.

6.2 Achat de pneus pour les camions RAM1 et RAM2.

7- Hygiène du milieu

7.1 Achat d'un ponceau dans le 6^e rang (cours d'eau Laplante-Gendreau).

7.2 Demande d'appui financier pour le 15^e anniversaire du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages.

7.3 Proclamation Semaine québécoise de réduction des déchets.

7.4 Demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska.

7.5 Demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Ferme Beaudry & Fils inc. (distance séparatrice).

8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de Fiducie Famille Guilbert (bâtiment accessoire dans la marge avant).

8.3 Modification du règlement d'urbanisme (mandat à Gestim).

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 18^e conférence annuelle du loisir municipal (AQLM).

9.2 Vente de garage à l'Action de grâce.

9.3 Extension des heures de travail pour la coordonnatrice en loisirs.

9.4 Aide financière pour l'Halloween et pour le dépouillement de l'arbre de Noël.

9.5 Achat de bordures pour délimiter l'aire de jeux au Parc Mon Repos.

9.6 Achat de pièces pour réparer certains jeux au terrain des loisirs.

9.7 Mandat pour l'ouverture des patinoires au terrain des loisirs.

9.8 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la ville de Saint-Hyacinthe.

9.9 Offre de services madame Sandra Gallant pour les décorations de Noël des bâtiments municipaux.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

11.1 Adoption du règlement # 2017-138 concernant le tarif horaire du personnel électoral et abrogation du règlement 2013-82.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

12.1 Paiement de la facture à Ligne Maska.

12.2 Achat de poussière de roche.

12.3 Réfection de trottoirs.

12.4 Empierrement du chemin Bernier et d'une partie du 6^e rang.

12.5 Ajustement des regards (égouts sanitaire et pluvial).

12.6 Politique d'achat de vêtements.

12.7 Présence des enfants au terrain des loisirs lors du camp de jour.

12.8 Nettoyage de fossés.

12.9 Émondage de branches.

12.10 Demande de permis ponceau cours d'eau du Village.

12.11 Résolution pour demande d'intervention entre le service incendie et le service de voirie.

12.12 Ponceau chemin Perrault-Guilmain.

13- Période de questions

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 299-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Paiement de la facture à Ligne Maska.
 - 12.2 Achat de poussière de roche.
 - 12.3 Réfection de trottoirs.
 - 12.4 Empierrement du chemin Bernier et d'une partie du 6^e rang.
 - 12.5 Ajustement des regards (égouts sanitaire et pluvial).
 - 12.6 Politique d'achat de vêtements.
 - 12.7 Présence des enfants au terrain des loisirs lors du camp de jour.
 - 12.8 Nettoyage de fossés.
 - 12.9 Émondage de branches.
 - 12.10 Demande de permis ponceau cours d'eau du Village.
 - 12.11 Intervention entre le service incendie et le service de voirie.
- De retirer les items 8.1 et 8.2.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 août 2017

Résolution 300-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 07 août 2017 telles que rédigées.

2.2 Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 août 2017

Résolution 301-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance extraordinaire du 14 août 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 302-09-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 49,577.69\$, les comptes payés au montant de 57,881.86\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 11 septembre 2017 au montant de 55,214.39\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses (art. 176.4 du CM)

Le directeur général dépose les deux états comparatifs des revenus et des dépenses conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

3.3 Résolution mandant le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Résolution 303-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Demande d'aide financière de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie

Le conseil prend acte de la demande.

4.2 Bourse du carbone Scol'Ere

Le conseil prend acte de la demande

4.3 Représentant municipal lors de la période de vaccination

Considérant que la période de vaccination relativement à la grippe se tiendra à Saint-Liboire les 21 et 22 novembre 2017 pour les municipalités de Saint-Liboire, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il est demandé des représentants des municipalités concernées afin de recevoir et la superviser la journée de vaccination;

Considérant que la municipalité de Saint-Simon aura un représentant le 21 novembre 2017;

Résolution 304-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater une personne afin de représenter la municipalité le 22 novembre 2017 à Saint-Liboire.

4.4 Programme Mobilisation-Diversité

CONSIDÉRANT que les élus municipaux peuvent jouer un rôle important à plusieurs égards relativement à l'enjeu de l'immigration;

CONSIDÉRANT les différents objectifs, dont établir une collectivité inclusive ouverte et accueillante, soutenir les personnes issues de l'immigration dans leurs droits et devoirs de citoyens et fortifier la synergie du milieu en créant une mobilisation durable;

CONSIDÉRANT l'axe 2 du projet, soit l'implication du milieu politique, il est nécessaire d'avoir la participation des municipalités pour tenir une rencontre d'environ une heure avant la séance d'un conseil municipal afin de familiariser les personnes issues de l'immigration avec le système politique québécois;

CONSIDÉRANT que cette rencontre permettra d'échanger sur les enjeux démographiques, économiques et les différentes juridictions de notre système politique municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-287 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer à une rencontre d'échange entre leur conseil municipal et des personnes issues de l'immigration;

Résolution 305-09-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à recevoir, lors d'une séance de conseil municipal, des personnes issues de l'immigration afin d'échanger sur les enjeux démographiques, économiques et les différentes juridictions de notre système politique municipal.

4.5 Service juridique destiné aux municipalités

CONSIDÉRANT la demande des directeurs généraux des municipalités de procéder à une analyse pour la mise en place d'un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains, destiné aux municipalités qui désirent y participer;

CONSIDÉRANT le type de besoin énoncé par les municipalités à l'égard de la production, de la rédaction, de la validation ou du service-conseil de nature juridique ou réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de connaître l'intérêt des municipalités qui désirent participer à ce service, ainsi que l'évaluation de leur utilisation annuelle, pour produire un projet et les prévisions budgétaires qui y sont liés;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité de la mise en place du projet, les municipalités devront confirmer leur adhésion par résolution, à être convenu par entente et que ce service sera traité par une partie distincte au budget de la MRC des Maskoutains, uniquement dédiés aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-08-272 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains invitant les municipalités à déclarer leur intérêt à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités;

Résolution 306-09-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à participer au service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains; et

D'INFORMER la MRC que l'évaluation de l'utilisation de ce service, pour les besoins de la municipalité, serait d'environ 30 heures annuellement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démission de monsieur Donovan Laplante à titre de pompier volontaire

Le directeur général dépose la lettre de démission de monsieur Donovan Laplante à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton.

Le conseil municipal remercie monsieur Laplante pour tous les services rendus aux citoyennes et citoyens de Saint-Valérien-de-Milton.

5.2 Fit test des masques des appareils respiratoires

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un « fit test » des masques des appareils respiratoires pour tous les pompiers;

Considérant que ce « fit test » est maintenant obligatoire pour tous les pompiers afin de préserver leur santé et d'assurer leur sécurité;

Résolution 307-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de sécurité incendie à procéder à un « fit test » des masques pour chacun des pompiers. Le coût est d'environ 600 \$ total plus les taxes applicables.

5.3 Embauche de deux pompiers résidant à Saint-Liboire

Considérant la baisse du nombre de pompiers disponibles;

Considérant la possibilité d'embaucher deux (2) pompiers résidant à Saint-Liboire ;

Considérant que ces deux pompiers ont complété la formation « Pompier 1 » nécessaire à l'exercice des fonctions de pompier à temps partiel pour le Service incendie de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que les candidats ne sont pas pompiers à Saint-Liboire, mais font partie du Service incendie de Saint-Hyacinthe;

Résolution 308-09-2017

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les candidats soient rencontrés afin de respecter le protocole d'embauche pour le Service de sécurité incendie établi à Saint-Valérien-de-Milton.

Vérifier avec Saint-Hyacinthe s'il y a règlement d'embauche. Vérifier la lettre de l'avocate (avis légal) concernant la tarification de feu. Demander à la MRC concernant les feux hors proportionnel. Augmenter les amendes (possible?)

5.4 Embauche de monsieur Maxime Cusson pour différentes tâches pour le Service de sécurité incendie

Considérant que Maxime Cusson, à la suite d'un changement d'emploi est disponible pour effectuer différentes tâches pour le Service de sécurité incendie (inspection – entretien des équipements, visites de prévention, montage et assistance aux pratiques);

Considérant que cette offre n'augmenterait en rien la masse salariale puisque les tâches sont présentement exécutées soient par des pompiers soient par des officiers;

Considérant que présentement peu de pompiers ont de la disponibilité pour exécuter ces tâches;

Résolution 309-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de monsieur Maxime Cusson afin d'effectuer l'inspection, l'entretien des équipements, les visites de prévention, montage et assistance aux pratiques. Si monsieur Maxime Cusson a besoin d'aide pour effectuer les différentes tâches, il pourra demander à un autre pompier de le seconder. Monsieur Cusson ne doit pas dépasser un maximum 15 heures par semaine ou effectuer les heures normales de travail affectées selon la description de tâches selon l'échelle salariale établie selon le budget.

5.5 Ouverture d'un poste d'officier par intérim

Considérant la demande d'un congé sabbatique de l'assistant directeur;

Considérant l'absence prolongée du lieutenant Olivier Bienvenue;

Considérant le nombre de tâches assignées à chacun des officiers;

Résolution 310-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de prévention des incendies à afficher un poste d'officier intérim. Un courriel incluant l'offre d'emploi sera envoyé à tous les pompiers. Les candidats intéressés devront retourner leur formulaire de candidature dûment signé au directeur incendie. Ils seront par la suite évalués par un officier ou une firme externe. Le coût de ce processus est d'environ 200 \$ par candidat. Le ou les candidats retenus devront par la suite suivre la formation requise par le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie de la loi sur la sécurité incendie.

5.6 Demande de clés pour le garage municipal

Considérant que certains officiers ne possèdent pas de clé et de code pour le garage municipal;

Considérant qu'une personne sera responsable du dossier de prévention et par ce fait aura besoin d'avoir accès au camion 566;

Considérant la demande pour l'affichage d'un poste de lieutenant intérim au sein du Service;

Résolution 311-09-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter les clés nécessaires et les codes d'accès aux officiers et pour le préventionniste afin d'avoir accès au garage municipal.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Achat d'équipements accessoires pour le camion RAM

Considérant que la municipalité a acquise un nouveau camion RAM;

Considérant qu'il faut rajouter des équipements accessoires à ce véhicule;

Considérant le détail des coûts concernant ces équipements;

Résolution 312-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'acquisition de :

• Un support & grillage de sécurité derrière la cabine :	1,250\$
• Une flèche de signalisation & gyrophare :	1,450\$
• Tapis de caoutchouc & housses de sièges :	450\$
• Coffre d'outillage :	600\$
Total	4,200\$, taxes en sus.

6.2 Achat de pneus pour les camions RAM 1 et RAM 2

Considérant que le camion RAM 1 a besoin de 4 pneus arrières de traction au coût de 236\$ chacun et d'une jante au coût de 170\$;

Considérant que le camion RAM 2 a besoin de 4 pneus d'hiver au coût de 241\$ chacun;

Résolution 313-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat de pneus et d'une jante au coût de 2,078\$, taxes en sus, chez Garage Daigle.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Achat d'un ponceau dans le 6^e rang (cours d'eau Laplante-Gendreau)

Considérant qu'il faut remplacer le ponceau existant dans le cours d'eau Laplante-Gendreau ;

Considérant que la municipalité a reçu le permis de la part de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer ces travaux en régie interne ;

Considérant que le permis émis détaille les travaux à effectuer ainsi que les propriétés du ponceau ;

Résolution 314-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des travaux publics à effectuer les travaux nécessaires et de faire l'acquisition d'un

ponceau recommandé par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains. Le ponceau sera acheté chez Ponceau Courval au montant de 5,324\$, taxes en sus.

Monsieur Luc Tétreault déclare son intérêt dans l'item suivant et se retire de la table des délibérations.

7.2 Demande d'appui financier pour le 15^e anniversaire du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages

Les élus prennent connaissance de la demande d'aide financière.

Résolution 315-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière au montant de 750\$.

Monsieur Luc Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.

7.3 Proclamation Semaine québécoise de réduction des déchets

CONSIDÉRANT que l'édition 2017 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", se déroulera cette année du 21 au 29 octobre;

CONSIDÉRANT que la Régie juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Résolution 316-09-2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Elle invite également tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

7.4 Demande d'appui au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska

Les élus prennent connaissance de la demande d'appui financier de l'organisme du bassin versant (OBV Yamaska) concernant la réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska.

Résolution 317-09-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de participer au projet de réduction des contaminants toxiques dans la Yamaska en choisissant l'option 1 c'est-à-dire en établissant la liste des industries du bassin versant de la Yamaska de notre région et en participant à la rencontre d'information publique et à une réunion de travail.

7.5 Demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux

Considérant l'échéance du contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux ;

Considérant qu'il faut aller en soumission publique pour ce nouveau mandat pour une durée de 5 ans ;

Considérant les exigences de l'article 935 du Code municipal ;

Résolution 318-09-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions publiques pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux et de mandater le directeur général à effectuer les procédures nécessaires conformément à la loi.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure en faveur de Ferme Beaudry & Fils inc. (distance séparatrice)

Cet item est retiré.

8.2 Demande de dérogation mineure en faveur de Fiducie Famille Guilbert (bâtiment accessoire dans la marge avant)

Cet item est retiré.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 18^e conférence annuelle du loisir municipal (AQLM)

Considérant que la 18^e conférence annuelle du loisir municipal se tiendra à Drummondville du 4 au 6 octobre 2017;

Considérant l'intérêt de la coordonnatrice en loisirs à participer à ce congrès le mercredi et jeudi 4 et 5 octobre 2017;

Résolution 319-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Sabrina Rainville à participer au congrès et de défrayer les frais d'inscription au montant de 415\$, taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

9.2 Vente de garage à l'Action de grâce

Résolution 320-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser une vente de garage sur le territoire de la municipalité les 7, 8 et 9 octobre 2017.

9.3 Extension des heures de travail pour la coordonnatrice en loisirs

Considérant que la coordonnatrice en loisirs a reçu l'autorisation de prolonger les 25 heures de travail autorisées jusqu'au 31 août 2017 (résolution 187-05-2017);

Considérant la quantité d'activités augmentant sa charge de travail;

Considérant sa demande de prolongement sa semaine de travail de 25 heures jusqu'au 31 décembre 2017 avec possibilité de reconduction en janvier 2018;

Résolution 321-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisirs de reconduire les 25 heures de travail jusqu'au 31 décembre 2017.

9.4 Aide financière pour l'Halloween et pour le dépouillement de l'arbre de Noël

Considérant que le comité des loisirs demande le versement des subventions accordées pour les événements de l'Halloween et pour le dépouillement de l'arbre de Noël;

Considérant que ces deux événements ont été budgétés au montant de 500\$ chacun;

Résolution 322-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser le montant total des subventions soit un montant total de 1000\$.

9.5 Achat de bordures pour délimiter l'aire de jeux au Parc Mon Repos

Considérant que la municipalité a acheté un module de jeux pour le parc Mon Repos;

Considérant qu'il faut installer des bordures autour du module de jeux pour la sécurité des enfants;

Résolution 323-09-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de reporter l'achat de 29

bordures de polyéthylènes-6, 6 pieds de long chacune et 58 tiges d'ancrage $\frac{3}{4}$ de reporter le tout au budget 2018.

9.6 Achat de pièces pour réparer certains jeux au terrain des loisirs

Considérant que certaines pièces et quincaillerie ne sont pas tous couvertes par la garantie pour certains modules de jeux au terrain des loisirs;

Considérant qu'il faut acheter des pièces nécessaires au montage des câbles défectueux;

Résolution 324-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter les pièces nécessaires requises selon la soumission 1053316 de Jambette pour un montant de 307.02\$, taxes incluses.

9.7 Ouverture des patinoires au terrain des loisirs

Considérant la présence d'une patinoire et du dek-hockey au terrain des loisirs;

Considérant l'interrogation du directeur des travaux publics relativement à l'utilisation des infrastructures;

Résolution 325-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la glace soit faite sur le terrain de tennis (grande patinoire) et qu'un rond de glace soit prévu sur le skate-park pour le patinage libre. Aucune glace ne sera prévue sur le dek-hockey.

9.8 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la ville de Saint-Hyacinthe

Considérant les discussions menées par la Ville de Saint-Hyacinthe et les municipalités de la MRC des Maskoutains en vue de la conclusion d'une nouvelle entente en matière de loisirs et de culture ;

Considérant que l'intégration de la MRC des Maskoutains à l'intérieur de cette entente comporte des avantages administratifs ;

Considérant qu'aucun frais d'administration ne sera appliqué par la MRC des Maskoutains pour la gestion de l'entente intermunicipale de loisir et de culture ;

Résolution 326-09-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le Conseil approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités suivantes, relative au loisir et à la culture telle que soumise :

- 1) Municipalité de la Présentation ;
- 2) Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ;
- 3) Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville ;
- 4) Municipalité de Saint-Damase ;
- 5) Municipalité de Saint-Dominique ;
- 6) Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ;
- 7) Village de Sainte-Madeleine ;

- 8) Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;
- 9) Municipalité de Saint-Hugues ;
- 10) Municipalité de Saint-Jude ;
- 11) Municipalité de Saint-Liboire ;
- 12) Municipalité de Saint-Louis ;
- 13) Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ;
- 14) Ville de Saint-Pie ;
- 15) Municipalité de Saint-Simon ;
- 16) Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Il s'agit d'une entente d'une durée de dix ans, débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2027.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général sont autorisés à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

9.9 Offre de services madame Sandra Gallant pour les décorations de Noël des bâtiments municipaux

Les élus prennent connaissance de l'offre de services de madame Sandra Gallant relativement à la décoration de Noël pour les bâtiments municipaux ainsi qu'un montant pour remplacer certaines décorations.

Résolution 327-09-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de madame Sandra Gallant au montant de 695\$ afin de décorer les édifices municipaux et d'autoriser un montant de 200\$ afin de rafraîchir certaines décorations de Noël.

10 AVIS DE MOTION

Aucun sujet.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Règlement 2017-138 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et abrogeant le règlement 2013-82

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN DE MILTON

Règlement 2017-138 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et abrogeant le règlement 2013-82

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la Loi 122 qui oblige le dépôt d'un projet de règlement et que ce dernier a été déposé lors de la session du 07 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été préalablement donné par madame Noëlle Jodoin lors de la session du 07 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu le projet de règlement 72 heures avant la session ordinaire du 11 septembre 2017 et que ces derniers déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Résolution 328-09-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter ce qui suit à savoir :

RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'UNE ÉLECTION, OU D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

ARTICLE 1 PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsqu'il y a confection et révision de la liste électorale, vote par anticipation et scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 1 500\$ pour les fonctions qu'il exerce.

Lorsqu'il n'y a aucun scrutin, le président d'élection a droit à 750\$.

ARTICLE 2 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente au $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection, pour les fonctions qu'il exerce et lorsqu'il n'est pas un employé de la municipalité, 15\$ de l'heure pour participer aux séances de formation offerte par le Directeur général des élections (DGE) ainsi que le remboursement des dépenses de repas et de déplacement.

ARTICLE 3 ADJOINT AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Lorsque requis par le président d'élection, l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération équivalente à la $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection pour les fonctions ou la portion de fonction qu'il exerce.

ARTICLE 4 SCRUTATEUR

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 14.06\$ de l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, 14.06\$ de l'heure lors du vote par anticipation, (le scrutateur du BVA doit revenir à la fin de la journée du scrutin pour faire le dépouillement du BVA).

ARTICLE 5 SECRÉTAIRE D'UN BUREAU DE VOTE

Le secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 13.50\$ de l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, 13.50\$ de l'heure lors du vote par anticipation, (le secrétaire du BVA doit revenir à la fin de la journée du scrutin pour faire le dépouillement du BVA).

ARTICLE 6 PRÉPOSÉ À L'INFORMATION ET AU MAINTIEN DE L'ORDRE

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) a le droit de recevoir une rémunération de 14.06\$ de l'heure par jour pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 14.06\$ de l'heure par jour lors du vote par anticipation.

ARTICLE 7 MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ

Tout membre de la table de vérification de l'identité a le droit de recevoir une rémunération de 11.25\$ de l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et de 11.25\$ de l'heure lors du vote par anticipation.

ARTICLE 8 MEMBRE D'UNE COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale, y compris le secrétaire de cette commission et l'agent réviseur, a le droit de recevoir une rémunération de 15.75 \$ pour chaque heure où il siège.

ARTICLE 12 RÉMUNÉRATION POUR LA PRÉSENCE À UNE SÉANCE DE FORMATION

Toute personne visée par le présent règlement sauf le greffier ou secrétaire-trésorier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection, l'adjoint au président d'élection et toute personne exerçant, lors d'un référendum, les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers, a le droit de recevoir une rémunération de 20.00 \$ de la séance d'information pour sa présence tenue par le greffier ou secrétaire-trésorier, son remplaçant ou le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

ARTICLE 13 VOTE ITINÉRANT

Le personnel du bureau de vote par anticipation affecté au vote itinérant, le cas échéant, à droit à une rémunération supplémentaire égale au tarif horaire établi pour le bureau de vote par anticipation (BVA).

ARTICLE 14 CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions simultanées donne droit seulement à la rémunération la plus élevée. Par exemple, le secrétaire d'élection qui agit à titre de PRIMO lors du vote par anticipation, n'a pas droit à une rémunération supplémentaire à celle prévue à titre de secrétaire d'élection.

ARTICLE 15 RÉMUNÉRATION AUTRES

S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

ARTICLE 16 REPAS

Le personnel électoral affecté le jour du scrutin et le jour du vote par anticipation n'étant pas autorisé à quitter les lieux de votation, il est convenu que la Municipalité fournisse les repas comme suit :

Jour du vote par anticipation : repas du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité

Jour du scrutin : repas du midi et du soir et breuvages pour la journée payés par la Municipalité

ARTICLE 17 ABROGATION

Le règlement 2017-138 abroge et rend nul le règlement # 2013-82.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton ce 11 septembre 2017.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Avis de motion : 07 août 2017
Dépôt du projet de règlement : 07 août 2017
Adoption : 11 septembre 2017
Publication : 13 septembre 2017
Entrée en vigueur : 13 septembre 2017

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Paiement de la facture à Ligne Maska

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour le lignage des rues et rangs ;

Considérant que Ligne Maska respecte les prix unitaires ;

Résolution 329-09-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture # 2371 à Ligne Maska au montant de 30,942.05\$, taxes incluses.

12.2 Achat de poussière de roche

Les élus prennent connaissance de l'offre de services de Excavation Paquette ltée pour l'acquisition de 1500 tonnes de poussière de roche pour les chemins d'hiver ;

Résolution 330-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Excavation Paquette ltée pour l'acquisition de 1500 tonnes de poussière de roche à 12.85\$ la tonne, pour un montant global de 19,275\$, taxe en sus.

12.3 Réfection de trottoirs

Considérant qu'il serait opportun de rénover une partie de trottoir du côté nord de la rue Principale entre la rue Hôtel de Ville et la rue des Peupliers sur une longueur d'environ 150 mètres;

Résolution 331-09-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la réfection de cette portion de trottoir.

12.4 Empierrement du chemin Bernier et d'une partie du 6^e rang

Considérant le rapport du directeur du service de voirie concernant l'empierrement du chemin Bernier et d'une partie du 6^e rang ;

Résolution 332-09-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des travaux publics à effectuer des travaux d'empierrement sur une partie du chemin Bernier et une partie du 6^e rang pour un montant estimé à 29,832.00\$, taxes en sus.

12.5 Ajustement des regards (égouts sanitaire et pluvial)

Considérant qu'il y a des regards qui doivent être ajustés avant les travaux de déneigement ;

Résolution 333-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des travaux publics à effectuer les travaux d'ajustement de regards selon le budget 2017.

12.6 Politique d'achat de vêtements

Considérant que la municipalité a adopté une politique d'achat de vêtements de bottes de travail pour les employés du service des travaux publics ;

Considérant que cette politique prévoit une allocation annuelle d'un montant de 300\$ approuvé par la résolution 168-05-2017 ;

Considérant qu'il faut appliquer plus de précisions à cet effet ;

Résolution 334-09-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'allouer annuellement un montant de 300\$, plus les taxes, pour les chaussures de sécurité et de l'habillement de travail ;
- Tout achat doit être approuvé par l'employeur. L'employeur peut vérifier l'achat pour s'assurer qu'il est requis pour les fins du travail, à défaut de quoi, l'achat n'est pas remboursé par l'employeur ;
- Tout dépassement du montant prévu pour l'achat sera défrayé par l'employé ;
- Tout achat devra être fait chez Antonio Moreau et qu'un représentant du vendeur soit invité à rencontrer les membres du comité de voirie afin de choisir la couleur, l'identification, etc. ;
- Pour ce qui est des employés saisonniers, un montant de 300\$, plus taxes, est alloué au 18 mois.
- La présente résolution annule la résolution 168-05-2017.

12.7 Présence des enfants au terrain des loisirs lors du camp de jour

Considérant qu'il y a des enfants qui se présentent au terrain de jeux lors de la tenue du camp de jour ;

Considérant que ces enfants ne sont pas inscrits au camp de jour ;

Considérant que ce n'est pas au personnel du camp de jour d'effectuer la surveillance de ces enfants ;

Résolution 335-09-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la présence des enfants non inscrits lors de la tenue du camp de jour conditionnellement à ce que ces enfants soient en tout temps accompagnés d'un parent ou d'un surveillant.

12.8 Nettoyage de fossés

Résolution 336-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le nettoyage des fossés de chemin selon le montant budgété de 25,000\$.

12.9 Émondage de branches

Considérant qu'il y a beaucoup d'arbres à émonder ;

Résolution 337-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de voirie à louer une déchiqueteuse pour les branches.

12.10 Demande de permis ponceau cours d'eau du Village

Considérant qu'il faut changer le ponceau dans le chemin Roxton, ponceau sis dans le cours d'eau du Village ;

Considérant que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC des Maskoutains ;

Résolution 338-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics à demander, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, un permis à la MRC des Maskoutains afin de changer ledit ponceau afin de prévoir les travaux à effectuer en 2018.

12.11 Intervention entre le service incendie et le service de voirie

Considérant que durant les fins de semaine, il peut y avoir des urgences qui requièrent le service de sécurité incendie, le service des travaux publics ou les deux services ;

Résolution 339-09-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander aux directeurs des deux services d'avoir leurs téléphones cellulaires en fonction et non pas la boîte vocale afin d'être en contact lors d'événements ou d'urgences qui exigent les services de l'un ou l'autre ou conjoints.

12.12 Ponceau chemin Perrault-Guilmain

Considérant qu'il faut remplacer un ponceau dans le chemin Perrault-Guilmain et effectuer de l'empierrement ;

Résolution 340-09-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service des travaux publics à changer le ponceau dans le chemin Perrault-Guilmain ainsi que l'empierrement en 2018.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 341-09-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H55.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce 11 septembre 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.